

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER		PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres :	13	L'an deux mil dix-sept, le 18 juillet, à 19 heures 30, le conseil municipal convoqué par lettre, s'est réuni à Saulzais le Potier, sous la présidence de monsieur CARDONEL Gérard, Maire de Saulzais le Potier.
Présents	12	
Pouvoir :	1	
Absents :	1	

Membres du conseil municipal présents :

CARDONEL Gérard, ACCOLAS Didier, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno, DELAHAYES Jean-Marc, DOLLET Jean-Jacques, ESMOINGT Guy, FENECK Françoise, GAMBADE Karine, VAUR Nadine.

Excusé ayant donné procuration : SZABO Bernard, procuration à GAMBADE Karine

Karine GAMBADE est nommée secrétaire de séance.

Gérard CARDONEL donne lecture du compte rendu du 26 juin 2017.

Mme FENECK Françoise souligne l'incohérence des comptes présentés par le Club des Aînés Ruraux (sans remettre en question le montant attribué) et souhaite proposer une procédure d'attribution de subventions pour l'année prochaine.

Ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Maire prend la parole afin de présenter l'ordre du jour.

2017647 – Subvention 2017

Au regard des documents administratifs sollicités auprès des associations et des nouvelles demandes reçues, le conseil municipal examine les dossiers de demandes de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés, décide de répartir le montant des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, ainsi qu'il suit :

- Association des anciens combattants : 200 €

2017648 – Projet Éolien

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur Didier ACCOLAS, adjoint au maire et responsable du dossier, expose que la commune a été contactée par la société SOLVEO ENERGIE et la société SAMEOLE pour la réalisation d'un parc éolien sur la commune de Saulzais le Potier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, 2 contre (Nadine VAUR, Bernard SZABO), 10 pour, soutient le projet de réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Saulzais le Potier. Il autorise Monsieur ACCOLAS Didier à engager des négociations sur les compensations financières du projet.

Programme Voirie 2017

Après examen des devis pour le programme de voirie 2017 par la commission « Voirie », M. Didier ACCOLAS fait un compte-rendu et propose au Conseil Municipal :

- Route de Bord : Entreprise BORDAT pour un montant de 10 972 € HT

- Point à temps : Entreprise Laumonier pour un montant de 9 500 € HT

Avant d'engager des dépenses de voirie, la commission « finance » se réunira le mardi 25 juillet 2017 pour examiner la situation financière de la commune et déterminer les montants qui pourront être attribués au programme de voirie.

2017650 Réhabilitation de la mairie – Photocopieur et réseaux

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une proposition de la société Copiéfax pour la reprise du photocopieur.

- Location trimestrielle : 180 € TTC (loyer actuel 202.80 €)
- Mise en réseau et livraison offerte.
- Olivetti MF 282

Il est également proposé un tableau numérique, écran android speech touch 55 pouces, location sur 5 ans pour un montant de 72 € TTC ou un speech touch 65 pouces, location sur 5 ans pour un montant de 96 € TTC. Cet outil pourra être utilisé à l'accueil de la mairie pour diffuser des informations et mettre en ligne le site internet de la commune mais aussi comme outil pédagogique pour les écoles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte la proposition de Copiéfax de reprise du photocopieur ainsi que pour la location d'un tableau numérique.

2017651 – Choix du prestataire de la restauration scolaire

Vu la délibération 2017215 du 27 mars 2017 autorisant la reprise de la restauration scolaire et du personnel affecté à ce service,

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni en séance le 26 juin 2017,

Considérant qu'il convient de choisir le prestataire de service,

Le Maire présente les différentes propositions :

ANSAMBLE	SOGIREST	STB
Approvisionnement locaux (- de 100 km) Saisonnalité Sans OGM		Approvisionnements locaux Saisonnalité
Cuisine centrale à Bourges Équipée d'une légumerie		Cuisine centrale Saint Victor
1 hors d'œuvre 1 plat avec accompagnement 1 fromage ou laitage 1 dessert	1 hors d'œuvre 1 plat avec accompagnement 1 fromage ou laitage 1 dessert	1 hors d'œuvre 1 plat avec accompagnement 1 fromage ou laitage 1 dessert
Commande : mardi semaine N-1 Réactualisation 48h	Commande : mardi semaine N-1 Réactualisation 48h	Commande jeudi semaine N-2 Réactualisation 48h
Tarif TTC	Tarif TTC	Tarif TTC

Maternel : 2.69 € Primaire : 2.74 € Adulte : 3.06 €	Maternel : 2.73 € Primaire : 2.73 € Adulte : 3.15 €	3.16 €
Livraison : Journalière	Livraison : Journalière	Livraison : lundi, mardi, jeudi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de choisir la société STB, prestataire de la restauration scolaire.

2017652– Règlement intérieur de la restauration scolaire

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur de la restauration scolaire. Des corrections sont apportées au document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter le règlement intérieur.

2017653– Avenant Mobilier

Lors de la validation de la commande avec le prestataire, M. le Maire précise qu'un oubli a été fait dans l'acquisition de chaises pour les visiteurs lors des séances du conseil municipal. Le montant de l'avenant s'élève à hauteur de 664.67 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accepter l'avenant.

Questions diverses

- Le jury du concours des villes et villages fleuris passera vérifier le fleurissement de la commune le mercredi 19 juillet 2017 à 10h00.
- Monsieur Jean-Marc DELAHAYES souligne la nécessité de recruter pendant l'été un emploi saisonnier pour remplacer les agents techniques en congé annuel et faire face à l'augmentation de la charge de travail.
- Dans le cadre du projet Randonnées Pédestres de la Communauté de Communes, des fiches « rando » seront à disposition en format papier dans les différents bureaux de l'office de Tourisme Berry Grand Sud et à l'Office de Tourisme de Lignières. Le balisage de ces sentiers est programmé pour 2018. Il est donc demandé à la commune d'entretenir les chemins utilisés.
- En raison du passage de la semaine d'école à 4 jours, la commission « Rythmes scolaires » fusionne avec la commission « École » :
 - Pierrette AUDOUSSET
 - Karine GAMBADE
 - Françoise FENECK
 - Nadine VAUR

La séance est levée à 21 heures.